

République et canton
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ANIERES

Séance du mardi 28 avril 2015
Législature 2011-2015

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

M. Patrick ASCHERI	Maire	
M. Serge SERAFIN	Adjoint	
M. Pierre CHOLLET	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

Mme Corinne ALHANKO-BAUER	Présidente	
M. Pierre-Yves DECHEVRENS	Vice-Président	
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

Conseillers municipaux

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI		Mme Florence PULIDO	
M. Antoine BARDE		Mme Isabelle de PLANTA	
Mme Caroline BENBASSAT		M. Christophe DEVENOGE	
M. Louis BOLDRINI		M. Christian HALLER	
M. Pierre BUHOLZER		M. Gilbert HUMBERT	
M. Christophe CHAPOTAT	<i>Absent</i>	M. Philippe GAILLARD	
M. Pierre LINGJAERDE		Mme Roberta RANNI	
		M. Pascal WASSMER	

Public : 2 personnes.

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 24 mars 2015.**
- 2. Communication(s) du bureau.**
- 3. Rapports des commissions, délibérations :**
 - a. Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du mardi 31 mars 2015 (Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente).
 - b. Rapport du Conseil de Fondation de l'Île-aux-Mômes. Séance du Conseil de Fondation du mercredi 15 avril 2015 (Mme Corinne ALHANKO-BAUER, rapporteur).
 - c. Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du lundi 20 avril 2015 (M. Louis BOLDRINI, Président).
 - ✚ **Délibération N°74 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 850'000 F destiné aux travaux de réaménagement de l'espace devant la salle communale et terrain de football – Parcelles N°s 5206, 5270 – dp communal 5801 / Plan 29.**
 - ✚ **Délibération N°75 – Dérogation de densité ou surface de plancher – Requête en autorisation de construire en cours - PJ Lac SA – Parcelles N°s 1179, 4885, 4833/Plan 31 – Route d'Hermance/Chemin des Avallons à Anières.**
 - ✚ **Délibération N°76 – Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 50'000 F destiné aux travaux de réfection des enrobés bitumineux du chemin de Boret. Parcelle dp communal N° 5757/Plan 39.**
 - d. Rapport de la commission « Finances et aide humanitaire ». Séance élargie à l'ensemble du Conseil municipal du mardi 21 avril 2015 (M. Christophe DEVENOGE, Président).
- 4. Présentation des comptes de l'Exercice 2014 par M. le Maire.**
- 5. Proposition(s) du Maire et des Adjoints.**
- 6. Communication(s) du Maire et des Adjoints.**
- 7. Propositions individuelles et questions.**

Mme Corinne ALHANKO-BAUER, Présidente du Conseil municipal, ouvre la séance à 19h.30 et salue l'Assemblée.

Point 1

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 24 mars 2015

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote.

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal approuvent le procès-verbal de la séance du mardi 24 mars 2015.

Point 2

Communication(s) du bureau

Pas de communication du bureau.

Point 3

Rapport des commissions et délibérations

- a. Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du mardi 31 mars 2015 (Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente).

Mme la Présidente passe la parole à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente de la commission « Sociale, culture et loisirs ».

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI informe que la commission s'est réunie le mardi 31 mars 2015 et a traité des points suivants.

Les membres de la commission ont souhaité soutenir fortement le projet de l'association Carrefour-Rue, qui consiste en la réalisation d'un deuxième hameau de onze studios mobiles pour personnes sans domicile fixe, en lui attribuant la somme de 20'000 F. Cette somme sera prise sur le fonds de l'aide sociale en Suisse. De son côté, l'Exécutif, convaincu de la nécessité de cette réalisation, a décidé également de soutenir ce projet en lui attribuant aussi la somme de 20'000 F. C'est ainsi que la commune contribuera à l'achat de deux studios mobiles pour ce projet appelé Zoé et qui se réalisera à Plan-les-Ouates.

Un premier hameau de onze studios mobiles, nommé Euréka, a été réalisé en novembre dernier. Il se situe sur la commune de Chêne-Bougeries, à la route de Malignou 154 et accueille environ 25 personnes. Carrefour-Rue est une association privée d'action sociale, qui met en place et encadre des espaces d'accueil d'hébergement, de repas et d'activités destinées aux personnes sans abri et aux plus démunis.

Concernant la sortie des jeunes de 13 à 16 ans, les recherches pour trouver un spectacle n'ont pas encore abouti et le temps pour l'organiser avant le début de la prochaine législature va manquer. Dans ces conditions, les membres de la commission ont souhaité reporter cette organisation à la prochaine législature, tout en précisant que l'option pour une visite du CERN méritait d'être retenue.

Le déroulement des Promotions et de la Fête nationale sera semblable à l'année dernière.

Mmes Corinne ALHANKO-BAUER et Isabelle de PLANTA se chargent du choix des livres offerts aux élèves des classes de 1^{ère} à 7^{ème} primaires. Les élèves qui quittent l'école d'Anières reçoivent un dictionnaire et un book photos.

Lors de cette séance, M. le Maire a communiqué les informations suivantes.

En ce qui concerne la T'Anières, la possibilité accordée aux parents d'inscrire leurs enfants 6 demi-journées et pour 10 enfants de prendre les repas de midi, deux fois par semaine, a porté ses fruits, puisque la T'Anières arrive à un taux d'occupation de 100 %.

Pour la crèche intercommunale l'Île aux Mômes, les statuts acceptés par les 4 communes membres ont été validés par le Conseil d'Etat en date du 25 mars 2015.

L'Association des parents d'élèves (APEA) et le P'tit Resto ont le projet de fusionner. Cette nouvelle association de droit privé aurait l'avantage de pérenniser le P'tit Resto et de pouvoir choisir en toute indépendance le traiteur qui fournit le repas, sans avoir à passer par une AIMP si celui-ci devenait municipalisé.

Mme la Présidente remercie Mme Denyse BARBEZAT-FORNI pour son rapport.

b. Rapport du Conseil de Fondation de l'Île-aux-Mômes. Séance du Conseil de Fondation du mercredi 15 avril 2015 (Mme Corinne ALHANKO-BAUER, rapporteur).

Etant le rapporteur du Conseil de Fondation, Mme Corinne ALHANKO-BAUER donne les informations suivantes.

Le mercredi 15 avril 2015, c'était au tour de la commune d'Anières d'être l'hôte pour la séance du groupement de la crèche intercommunale. Cette séance a été courte car Mme Carole LAPAIRE, Mme Karine BRUCHEZ et Mme Anne ETIENNE-NAGY avaient prévu une surprise à l'issue de cette séance, celle d'inviter Mme Christine MAITRE, Présidente de la crèche et présente dès ses prémisses, mais qui se retire maintenant. Cette invitation a eu lieu au Cottage avec tous les membres du groupement, afin de la remercier de tout le travail fourni.

Néanmoins, à l'ordre du jour, il y a eu la présentation des comptes 2014, la lecture du rapport de la fiduciaire Global Audit Service et celle du rapport des vérificateurs de comptes qui sont Mme Carole LAPAIRE et M. Bertrand PICTET. Le groupement a approuvé les comptes 2014 à l'unanimité.

Lors du Conseil municipal du 24 mars 2015, Mme Corinne ALHANKO-BAUER avait annoncé une perte pour l'Exercice 2014 à hauteur de 117'686 F pour les 4 communes. Elle en avait donné les raisons et elle avait précisé que, selon la clé de répartition entre les communes, la somme dont devait s'acquitter Anières était de 12'202 F ; que ce montant figurerait dans la délibération relative aux crédits supplémentaires et qu'il serait voté le 12 mai prochain, en même temps que l'approbation des comptes 2014 de la Commune. Le jour de la réunion du groupement à Anières, il y a eu préalablement une séance du comité. Mme Carole LAPAIRE a alors annoncé que M. Bertrand PICTET, vérificateur des comptes avec elle-même, faisait une proposition de ne pas faire supporter aux communes cet excédent de charges, mais de le prélever sur la réserve générale, de la « fortune » de la crèche, et de la diminuer de ce montant. Cette réserve générale s'élevant à 411'000 F, déduction faite de la somme à prélever sur les 4 communes, il en resterait 290'000 F. Le comité a estimé que ce montant suffirait à assumer les coûts d'une nouvelle cuisine de production. Le même soir, la proposition était présentée au groupement qui l'acceptait à l'unanimité.

Mme Corinne ALHANKO-BAUER termine son exposé en donnant quelques nouvelles de la crèche. Tout se passe selon l'agenda prévu. Les statuts ont donc été modifiés. Le contrat de prestations et le cahier des charges sont achevés. Le prestataire extérieur au groupement sera choisi après le lancement de l'appel d'offres AIMP qui aura lieu le 16 avril 2015. La nouvelle sous-directrice est déjà en place pour que tout fonctionne à satisfaction lors de la prochaine législature.

M. le Maire ajoute qu'au moment de la création de la crèche, celle-ci a été dotée d'un capital pour réaliser une cuisine de production sur place et que cela soit différé dans le temps. Ce n'était donc pas la volonté que la crèche intercommunale ait une fortune et qu'il ne faille pas y toucher pour combler des problèmes de fonctionnement – M. le Maire y était personnellement opposé, partant du principe que le capital avait été constitué en vue de réaliser une cuisine de production. Il est néanmoins revenu sur sa position parce que les derniers rapports reçus attestent que le coût de la cuisine de production sera inférieur au capital initialement prévu. M. le Maire indique que la provision de ces 12'000 F figure dans les comptes 2014 et, s'ils ne sont pas utilisés, ils seront remis dans le budget de fonctionnement 2015. M. le Maire estime qu'il convient d'être prudent dans l'attente que le service de surveillance des communes se prononce définitivement sur la manière de faire.

- c. Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du lundi 20 avril 2015 (M. Louis BOLDRINI, Président).

Mme la Présidente passe la parole à M. Louis BOLDRINI, Président de la commission « Urbanisme et constructions ».

M. Louis BOLDRINI informe que la commission s'est réunie le lundi 20 avril dernier et a traité des points suivants :

Au préalable, M. BOLDRINI tient à remercier tous les membres de la commission, devant l'ensemble du Conseil, pour leur travail et pour les débats nourris et intéressants qu'ils ont soulevés. Il espère que cela continuera ainsi dans le futur.

1. Projet d'aménagement du pourtour de l'école

La commission a apprécié ce projet qui va permettre de dégager des espaces clairement définis aux alentours du groupe scolaire. Elle a donc préavisé à l'unanimité l'ouverture d'un crédit d'engagement de 850'000 F pour la réalisation de ce projet qui devrait se faire par étapes dans le courant de l'année 2016.

2. Demande de dérogation de densification à 0.55

La commission a également examiné une demande de dérogation de densité sur une parcelle située entre la route d'Hermance et le chemin des Avallons pour un projet qui prévoit 4 petits bâtiments sur deux niveaux. Le projet a été trouvé intéressant mais le débat a surtout porté sur le fait qu'il prévoit que les deux immeubles du bas seront desservis par un accès depuis la route d'Hermance, les deux immeubles du haut par un accès sur le chemin des Avallons. La discussion consistait à se demander si le chemin des Avallons était l'entrée adéquate.

A la majorité, la commission a préavisé favorablement la dérogation à 0.55 mais avec une remarque à faire figurer dans le préavis portant sur une demande de modifier l'accès de la parcelle. Elle a aussi préavisé favorablement, à l'unanimité, la création d'un cheminement pour mobilité douce entre le chemin des Avallons et la route d'Hermance, pour pouvoir permettre l'entretien par le service technique communal.

3. Projet de l'Astural

Il a été également question du projet de l'Astural. Selon les estimations, cela coûterait plus cher de le transformer que de le démolir et le reconstruire, au cas où la Fondation pour le logement, ou la Commune, se porterait acquéreuse de ce bâtiment. Le dossier sera traité par la commission, dans sa future composition, à savoir si cela sera porté à l'actif de la Fondation ou non.

4. Installation photovoltaïque sur le toit de la salle communale.

M. Serge SERAFIN a également informé la commission que suite au projet d'une installation semi-photovoltaïque sur la salle communale, il a demandé à la commune de Meyrin de parler de son expérience en la matière. Il existe deux possibilités, soit de faire construire l'installation tout en restant propriétaire des panneaux, avec la charge de l'entretien, ou de louer le toit à une société qui va ensuite reverser une partie du bénéfice. La commune de Meyrin réalise des installations depuis une quinzaine d'années, dont le 90% est sa propriété, financées et entretenues par elle-même, étant rappelé que la valorisation courante se situe entre 10 et 15 ans. La plupart de l'énergie est utilisée directement dans les infrastructures de la commune et le solde est remis aux SIG qui assure le suivi avec un contrat d'entretien pour certaines installations. En ce qui concerne Anières, aucune solution n'a encore été retenue et là également, ce sujet sera discuté lors de la prochaine législature.

A la fin de la séance, M. Serge SERAFIN a remercié la commission de lui avoir donné la possibilité de s'exprimer, de défendre des projets pour la Commune.

Mme la Présidente remercie M. Louis BOLDRINI pour son rapport et ouvre la discussion.

Une remarque est exprimée concernant le terrain de foot et le choix de l'herbe. M. Pierre LINGJAERDE estime en effet que le synthétique dure plus longtemps que l'herbe naturelle.

M. Louis BOLDRINI indique qu'il n'a jamais été question d'un terrain synthétique à cet endroit qui est considéré comme un espace de jeux pour les enfants.

M. Serge SERAFIN confirme les propos de M. Louis BOLDRINI. Non seulement un terrain synthétique coûte deux fois plus cher qu'un terrain en herbe, mais cela coûte aussi deux fois plus cher en entretien. L'idée a donc été de rester proche de la nature sachant que c'est un terrain de jeu.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération N° 74 et propose de passer au vote.

Délibération N° 74 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 850'000 F destiné aux travaux de réaménagement de l'espace devant la salle communale et terrain de football – Parcelles N°s 5206, 5270 – dp communal 5801 / Plan 29.

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre e) de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984 et article 34, al. 6, lettre b) du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes B 6 05.01 du 31 octobre 1984 ;

Vu le souhait de réhabiliter l'espace devant la salle communale, suite à la pose et dépose des pavillons provisoires pour l'école sur ce site ;

Vu la volonté de redonner cet espace au sport et plus particulièrement le terrain de basket qui avait dû être supprimé provisoirement durant les travaux de l'école – 3^{ème} étape ;

Vu le souhait de pouvoir aménager cet espace pour l'organisation de manifestations communales, d'améliorer la problématique du stationnement, ainsi que la sécurité des piétons dans ce secteur ;

Vu la nécessité d'entretenir le terrain de football vers la place de jeu, côté chemin de La-Carignan :

Vu la présentation du dossier à la commission « Urbanisme et constructions » lors de la séance du mardi 17 mars 2015, lors de laquelle il a été rendu un préavis favorable, à l'unanimité, pour l'ouverture d'un crédit d'engagement permettant la réalisation des travaux de réaménagement de l'espace devant la salle communale et terrain de football – Parcelles N^{os} 5206, 5270 – dp communal 5801 / Plan 29.

Sous réserve de la décision du DALE - Office des autorisations de construire ;

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

Sachant qu'une procédure ouverte sera engagée, conformément aux AIMP (Accord intercantonal sur les marchés publics) en vigueur ;

sur proposition du Maire,

**Le Conseil municipal
décide par
15 oui – Unanimité – 0 non – 0 abstention**

1. D'autoriser l'engagement des travaux de réaménagement de l'espace devant la salle communale et terrain de football – Parcelles N^{os} 5206, 5270 – dp communal 5801 / Plan 29.
2. D'ouvrir un crédit d'engagement de TTC 850'000 F, permettant la réalisation aux travaux de réaménagement de l'espace devant la salle communale et terrain de football – Parcelles N^{os} 5206, 5270 – dp communal 5801 / Plan 29.
3. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.
4. De comptabiliser ce crédit d'engagement de TTC 850'000 F dans le compte des investissements puis de le porter au bilan de la commune d'Anières, dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement dès 2016 – sous rubrique 08-331.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération N° 75 et propose de passer au vote.

Délibération N° 75 – Dérogation de densité ou surface de plancher – Requête en autorisation de construire en cours - PJ Lac SA – Parcelles N^{os} 1179, 4885, 4833/Plan 31 – Route d'Hermance/Chemin des Avallons à Anières.

Vu l'art. 59, al. 4, lettre b de la loi sur les constructions et les installations diverses L 5 05, du 14 avril 1988 ;

Vu l'art. 30, lettre s de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984 ;

Vu l'étude par la commission « Urbanisme et constructions », lors des séances des 17 septembre 2013, 17 décembre 2013 et 20 avril 2015, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à l'unanimité, sur une dérogation de surface de plancher à 0,55 % ;

Sous réserves de diverses remarques (hors dérogation de surface) sur ce dossier qui seront mentionnées dans le cadre du préavis communal ;

Vu les rapports de ladite commission au Conseil municipal ;

sur proposition du Maire,

**Le Conseil municipal
décide par**

11 oui - Majorité, 0 non, 4 abstentions

(Mme Roberta RANNI, MM. Antoine BARDE, Louis BOLDRINI, Gilbert HUMBERT)

de donner son accord pour que la densité soit portée à 0,55 % dans le cadre de la requête en autorisation de construire en cours de PJ Lac SA sur les parcelles N^{os} 1179, 4885, 4833 /Plan 30 – Route d'Hermance/Chemin des Avallons.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération N° 76 et propose de passer au vote.

Délibération N° 76 – Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 50'000 F destiné aux travaux de réfection des enrobés bitumineux du chemin de Boret. Parcelle dp communal N° 5757/Plan 39.

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre e) de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984 ;

vu le planning intentionnel des travaux à envisager sur les chemins communaux et les estimations financières y relatives, documents élaborés en 2012 ;

vu la présentation du dossier à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » lors de sa séance du 15 octobre 2012, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable sur le planning intentionnel des travaux et pour l'ouverture de crédits d'engagement pour la réfection de divers chemins pour un montant global de TTC 560'000 F, dont celui du chemin de Boret, mentionnant un montant de TTC 50'000 F ;

vu le devis réactualisé de l'entreprise PIASIO SA du 13 avril 2015 d'un montant de TTC 46'000 F ;

vu le vote favorable du Conseil municipal relatif au budget 2015 (délibération N° 64), en date du 11 novembre 2014, mentionnant dans les prévisions d'investissement la réfection des enrobés bitumineux du chemin de Boret pour un montant de TTC 50'000 F, budget approuvé par le Département présidentiel en date du 15 décembre 2014 ;

vu que le délai référendaire fixé au 12 janvier 2015 est échu,

vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

sur proposition du Maire,

**Le Conseil municipal
décide par**

12 oui - Majorité – 1 non (Mme Caroline BENBASSAT) – **2 abstentions** (Mme Isabelle de PLANTA, M. Louis BOLDRINI)

1. D'accepter l'engagement des travaux de réfection des enrobés bitumineux du chemin de Boret. Parcelle dp communal N° 5757/Plan 39.

-
- d. Rapport de la commission « Finances et aide humanitaire ». Séance élargie à l'ensemble du Conseil municipal du mardi 21 avril 2015 (M. Christophe DEVENOGE, Président).

Mme la Présidente passe la parole à M. Christophe DEVENOGE, Président de la commission « Finances et aide humanitaire ».

M. Christophe DEVENOGE informe que la commission s'est réunie le mardi 21 avril 2015 et que la séance était élargie à l'ensemble du Conseil municipal avec comme unique point, la présentation de la société BDO relative à l'analyse financière de la Commune.

Les membres du Conseil municipal ont reçu MM. Jacques BLANC et Nicolas METRAUX de la société BDO en charge du mandat relatif à l'analyse financière de la commune d'Anières.

M. le Président a retenu les points suivants de leur présentation :

1. Ils ont constaté que la quasi-totalité des recettes de la Commune correspondent à l'impôt sur les personnes physiques.
2. Ils ont rappelé que 6 % des contribuables rapportent 65 % des recettes fiscales. Les revenus dépendent ainsi d'un petit nombre de personnes. C'est clairement un risque si l'un d'eux quitte la Commune ou ne paie pas l'impôt, c'est pourquoi il est doté régulièrement la provision sur reliquat.
3. Ils ont essayé ensuite de prévoir la progression des recettes fiscales jusqu'en 2018. Pour ce faire, ils ont estimé l'évolution du nombre de la population et du nombre de contribuables. Une très légère augmentation est constatée, 2500 habitants et 1087 contribuables en 2018. La progression des recettes fiscales est donc modeste et elles passent de CHF 8.2 millions en 2014 à CHF 8.8 millions en 2018, + 6.7 %.
4. Les charges de fonctionnement restent aussi stables. Par contre, les dépenses d'investissements augmentent considérablement durant cette même période, car ils ont intégré dans le catalogue des investissements, notamment le projet MPPL et l'acquisition de la parcelle CHALUT-BACHOFEN.
5. La conséquence est que sur l'année 2016, il y a un manque de trésorerie important puisque que le Cashflow est de 3 millions et les investissements de 33 millions. MM. Jacques BLANC et Nicolas METRAUX estiment que pour payer ces investissements, il faudrait augmenter les impôts, et ils calculent une hausse du centime de 33 à 46, soit +13. Ce qui est juste, car ils partent du principe que la Commune ne contracte pas de crédit bancaire et qu'elle ne puise pas dans sa fortune.
6. Ils ont travaillé avec des données qui ont changé, le projet MPPL est repoussé, l'achat de la parcelle CHALUT-BACHOFEN ne semble plus d'actualité. Par contre, il annonce le projet d'aménagement autour du groupe scolaire, la rénovation de la colonie de Morgins et l'Astural avec la création d'appartements. Ces projets vont coûter environ CHF 10 millions et la question de comment les financer va bientôt se poser.

Mme la Présidente remercie M. Christophe DEVENOGE pour son rapport.

Point 4 **Présentation des comptes de l'Exercice 2014 par M. le Maire**

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire pour la présentation des comptes communaux de l'Exercice 2014.

M. le Maire commente au rétroprojecteur la présentation des comptes 2014 et répond aux questions des membres du Conseil municipal.

 **Le document de présentation est joint en annexe du présent procès-verbal et disponible sur CMNet.**

A l'issue de la présentation des comptes, Mme la Présidente, au nom du Conseil municipal, remercie M. le Maire de ses explications toujours très détaillées et précises.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote.

A l'unanimité – 15 oui, les membres du Conseil municipal donnent leur accord pour renvoyer les comptes communaux de l'Exercice 2014 à l'examen de la commission « Finances et aide humanitaire » du mardi 5 mai 2015.

Point 5 **Proposition(s) du Maire et des Adjoint(s).**

M. le Maire a quelques propositions à soumettre au Conseil municipal en lien avec la commission des finances et qui répondent aussi à des souhaits du Conseil municipal formulés notamment lors du vote du crédit d'investissement pour Morgins.

- 1) Suite à des discussions avec le département présidentiel, le service de surveillance des communes et le directeur de la division de l'intérieur, la proposition de transférer la colonie de Morgins du patrimoine administratif au patrimoine financier a été acceptée, compte tenu du fait que le règlement est modifié, à savoir que la location de cet équipement est ouverte à toute personne physique ou morale, et non pas à certains bénéficiaires.
- 2) Une deuxième proposition est la modification des statuts de la Fondation du logement de la commune qui prévoirait de permettre à cette dernière de bénéficier des bénéfices de ladite Fondation, ceci subordonné à une dotation de 5 millions. Elle aura un outil pour pouvoir réagir rapidement en cas d'acquisition de terrain.

- 3) Suite à la volonté, tant du Conseil municipal que de l'Exécutif de boucler tous les crédits d'investissement, qu'ils soient en positif ou en négatif, il en sera fait ainsi, ce qui signifie que formellement ils doivent être renvoyés à la commission des finances. Ce mode de faire permettra à la population de constater que, d'une part, dans la majorité des cas, les sommes votées ne sont pas dépassées, mais il y a aussi des non-dépensés.
- 4) Dans la mesure où il n'est plus possible de déclasser des terrains destinés à la zone artisanale, route de Thonon, il conviendra de boucler le crédit d'investissement dans la mesure où aucune suite n'est donnée à ce crédit d'étude.

M. le Maire propose de renvoyer ces 4 objets en commission des finances

A l'unanimité – 15 oui, les membres du Conseil municipal donnent leur accord pour renvoyer ces propositions à l'examen de la commission « Finances et aide humanitaire » du 5 mai 2015.

Aide d'urgence – Séisme au Népal

M. le Maire, au vu du séisme d'une amplitude extraordinaire qui a eu lieu au Népal, fait la proposition d'une discussion immédiate sur une aide urgente à la Croix-Rouge suisse ou à un autre organisme, montant qui sera pris sur le budget ordinaire de la commune.

M. Louis BOLDRINI pense qu'il est de la culture de ce Conseil d'aider en cas de catastrophe comme celle-là. Il l'a fait à plusieurs reprises.

M. Pierre BUHOLZER demande quel est le montant prévu.

M. le Maire répond que, par principe d'égalité de traitement par rapport à d'autres séismes d'une même ampleur, un montant de CHF 10'000.- lui paraît correct pour une collectivité publique de 2'500 habitants. La Croix-Rouge a besoin de la somme tout de suite.

A l'unanimité – 15 oui, les membres du Conseil municipal donnent leur accord pour une aide d'urgence à la Croix-Rouge pour le séisme au Népal, d'un montant de 10'000 F.

M. le Maire remercie l'Assemblée.

M. l'Adjoint Serge SERAFIN n'a pas de proposition.

M. l'Adjoint Pierre CHOLLET n'a pas de proposition.

Point 6 **Communication(s) du Maire et des Adjointes.**

Mme la Présidente passe la parole à M. Patrick ASCHERI, Maire.

Acquisition d'un nouveau coffre pour la mairie

Au préalable, M. le Maire tient à préciser que cette acquisition n'a aucun lien avec la rentrée fiscale exceptionnelle que la Commune va toucher !! En revanche, le coffre-fort actuel de la mairie a atteint la limite d'âge et il est amorti depuis plus de 30 ans. L'acquisition du nouveau coffre a un coût de 7'500 F, montant qui ne figure pas dans le budget 2015.

Mme la Présidente passe la parole à M. Pierre CHOLLET

Commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » - Séance du lundi 4 mai 2015

En accord avec M. le Président de la commission Gilbert HUMBERT, la séance du lundi 4 mai 2015 est annulée, faute de points à traiter.

M. Serge SERAFIN, Adjoint, n'a pas de communication.

Point 7 **Propositions individuelles et questions.**

Visispeed

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI demande des nouvelles concernant la pose de visispeed.

M. Pierre CHOLLET répond qu'aux dernières nouvelles, M. Mathieu DARDEL était en lien avec les APM de la commune de Collonge-Bellerive pour une proposition. Il se renseignera plus avant étant précisé que le montant figure au budget.

Route cantonale de Thonon – Douane – Limitation de la vitesse à 20km/h.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI souhaiterait savoir ce qu'il en est des démarches.

M. Pierre CHOLLET indique que cette limitation est du ressort de la Direction générale de la mobilité (DGM).

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI suggère néanmoins d'insister auprès du canton.

M. Louis BOLDRINI pense qu'il est utile de mentionner la vitesse maximale, mais il ne sera pas possible de contrôler avec des radars parce qu'il faut que l'aménagement de la route soit adapté. En d'autres termes, il faut faire en sorte que les véhicules ne puissent pas circuler au-delà de 20 km/h.

Mme Caroline BENBASSAT demande comment cela se passe dans les autres douanes.

M. Louis BOLDRINI indique qu'il y a une douane à Bardonnex et les gens sont obligés de s'arrêter. A Moillesulaz, il y a des ralentisseurs, à Chancy la route est étroite et à Soral, il faut permettre le passage de bus articulés.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS pense qu'un panneau serait utile pour éviter l'accident.

M. le Maire souligne que ce n'est pas une prérogative de l'Exécutif communal de mettre un panneau sur une route d'importance nationale appartenant au canton. Néanmoins, il peut écrire au canton pour lui demander de mettre un panneau, mais cela doit passer par un vote du Conseil.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote sur la proposition précitée.

A la majorité (12 pour, 3 abstentions : Mme Caroline BENBASSAT, MM. Christophe DEVENOGE, Pierre LINGJAERDE), le Conseil municipal donne son accord pour que l'Exécutif écrive au service cantonal compétent pour demander la pose d'un panneau 20km/h. à la douane d'Anières – Route cantonale de Thonon.

Galerie - Frigo

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI demande la possibilité d'équiper la galerie d'un frigo pour pouvoir entreposer les boissons lors de vernissages. Elle pense qu'un frigo est utile tout au long de l'exposition.

M. Serge SERAFIN prend acte de cette requête et regarde avec l'administration.

Signalétique sur la Commune – Commerces, restaurants, vigneron, et.

M. Pierre BUHOLZER fait la proposition d'une signalétique permettant d'identifier les commerçants et restaurants sur la Commune. Il a eu des remarques selon lesquelles l'apport des commerçants dans la Commune pourrait résider dans la pose d'une signalétique. Il trouve pour sa part que c'est un acte citoyen.

M. le Maire rappelle que l'objet a déjà été traité sur trois législatures. L'Exécutif a proposé au Conseil municipal de mettre des panneaux avec l'indication des commerçants et à trois reprises, cela a été refusé. M. le Maire suggère que cet objet soit à nouveau évoqué, mais lors de la prochaine législature.

M. Pierre CHOLLET souligne que le refus était lié à la multiplication du nombre de panneaux et à quel endroit les mettre. Les débats ont été nourris en commission pour finalement décider de renoncer à des totems avec des panneaux amovibles. Depuis lors, les commerçants ont des sites internet et ils ont d'autres moyens de faire de la publicité. Cependant, il ne voit pas non plus d'inconvénient à réétudier la question.

M. Louis BOLDRINI fait remarquer que les commerçants, dans l'absolu, ne sont pas là pour animer la Commune. Ils sont là pour faire des affaires. Le refus d'une signalétique était surtout lié à une floraison de panneaux partout.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote sur la proposition précitée.

A la majorité, (10 contre – 1 pour : M. Pierre BUHOLZER – 4 abstentions : Mme Isabelle de PLANTA, MM. Antoine BARDE, Pierre-Yves DECHEVRENS, Christophe DEVENOGE), le Conseil municipal refuse le renvoi à une commission de l'étude d'implanter une signalétique pour les commerces, restaurants, vigneron, etc.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 20h.50.

La Présidente du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

Annexe :



- **Présentation « Power Point » de M. le Maire relative aux comptes de l'Exercice 2014.**